

GROUPEMENT

COMPAGNIE GJ ESCADRON

De

de
renseignements administratifs

O.V.N.I.

UNITÉ

Brigade de recherches

PROCÈS
VERBAL N° 1881-01-08 / 1978

78306074

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

22.05.78

ANALYSE - RÉFÉRENCE

Objet volant non identifié aperçu dans le ciel, au Nord de la Route Nationale entre les localités de et (), à environ 3 kms 500 de puis une lueur orange semblant provenir d'un engin posé au sol à 8 kms de toujours en direction de .

NOUS SOUSSIGNÉS

, gendarme à la Brigade de recherches de () officier de police judiciaire;

VULES ARTICLES 16 à 19 et 75 à 78 du Code de procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 27 mai 1978 et HEURE(S) jours suivants, nous procédons à une enquête sur ce genre de phénomène.

Premièrement, nous procédons à l'audition des époux de-
meurant au bourg de , témoins des faits (pièce n° 1881/2).

Le lundi 22 mai 1978, vers 0 heure 15, alors qu'ils circulaient à bord de leur véhicule de marque CITROEN, GS sur la route nationale , venant de et se dirigeant vers , ils ont été témoins des faits suivants

Environ 3 kms 500 après avoir passé la localité de , en direction de , leur attention a été attirée par un objet brillant dans le ciel au de la route nationale et à environ 200 mètres de hauteur par rapport à la ligne d'horizon. L'engin était de forme ronde, de la grosseur de la lune et de couleur blanc argenté très brillant. Toutefois, il n'émettait pas de clarté dans le ciel. Ils ne peuvent donner aucune distance, mais l'engin semblait éloigné pour la raison suivante:

Quelques instants après avoir aperçu ce objet, une lueur ou du moins un rayon lumineux est parti de celui-ci, se dirigeant dans leur direction. La base du rayon était toujours reliée à l'objet. Au départ, ce rayon semblait avancer lentement, puis rapidement pour finir comme un éclair dans l'arrière de leur véhicule. Ils ont entendu un bruit important comme un coup de marteau sur la carrosserie, mais n'ont ressenti aucun choc et n'ont constaté aucune trace suspecte par la suite. Ensuite, le rayon et la boule ont disparus. Monsieur nous dit "cela m'a fait penser à un tir de roquette, mis à part que le rayon lumineux était toujours rattaché à sa base".

Suite au choc sur la carrosserie, leur fille qui se trouvait sur le siège arrière du véhicule a ressenti une douleur vive dans le dos et est restée quelques instants comme paralysée. Elle n'a pas été visitée par un médecin.

Environ 4 kms plus loin, peu avant d'arriver avant le centre de formation professionnelle de , ils ont aperçu sur leur gauche une lueur importante de couleur orange, provenant d'un champ situé à environ 200 mètres de la route nationale. Effrayés, ils ont préféré ne pas s'arrêter. Leur fille a confirmé verbalement les dires de ses parents.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> | 1 | M. le Préfet du |
| <input type="checkbox"/> | 1 | M. le Procureur de la République |
| <input type="checkbox"/> | 1 | M. le Général Cdt la région aérienne. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 2 | M. le Ministre des Armées |
| <input type="checkbox"/> | 1 | M. le Commandant de la Circonscription régionale (Etat major serv? organ.) |
| <input type="checkbox"/> | 1 | ARCHIVE TRANSMISE AU CDT de Groupement |

LE 03 août 1978

Adjudant

SIGNATURE (S)

FRG 15.2.79

SIGNATURE
ET CACHET

ENQUETE

Le 27 mai 1978, en compagnie des époux , nous nous sommes transportés sur la Route nationale afin de situer les endroits d'où ils ont aperçu ces phénomènes et procéder éventuellement à des constatations.

Ils ont pu situer approximativement l'endroit d'où ils ont aperçu l'objet lumineux dans le ciel. A cet endroit, le terrain est déboisé sur 300 à 400 mètres en bordure de la route. Le terrain forme un vallon de 10 kms de largeur environ. Aucune ligne haute ou basse tension n'est implantée dans le secteur. Il n'existe pas non plus de bâtiment d'habitation, ou construction quelconque. La ligne de chemin de fer suit la route nationale à cet endroit.

Il existe bien un étang dans le vallon, mais celui-ci n'est pas visible de la route.

En ce qui concerne l'endroit où ils ont aperçu la lueur orange dans un champ, ils n'ont pu le situer avec exactitude.

Des renseignements demandés auprès de la base aérienne de , aucun avion ne se trouvait dans les parages le dit jour à l'heure indiquée.

Aucun élément pouvant expliquer ce phénomène n'a pu être découvert.

Quelques jours après la parution de l'article relatant cette affaire dans le journal le 28 mai 1978, Monsieur , journaliste à du nous faisait savoir qu'un ami à lui, pilote à l'aérodrome de avait été témoin des faits

Quelques temps après que nous ayons demandé à Monsieur de nous donner le nom de cette personne, ou l'inviter à passer à notre bureau, il changeait sa version disant qu'il avait bien vu un phénomène dans le ciel entre et mais il s'agissait de la nuit du dimanche au samedi (20 au 21 mai 1978), vers 04 heures du matin.

Apparemment, ce témoin a du reprocher à Monsieur d'en avoir parlé à la gendarmerie et c'est la raison de son changement de position sur les faits. De ce fait, il n'a pu être entendu.

Il est à noter que dans ce genre d'affaire, les témoins sont très réticents à dire ce qu'ils ont vu.

Fait et clos à , le 01 août 1978

Le gendarme

- Pièces jointes/: Photocopies des articles parus dans la presse locale les 28 mai 1978 et 27 juillet 1978.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION
des témoins

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

COMPAGNIE OU ESCADRON

De

UNITÉ

Brigade de recherches

P.V. N° 1881- / 19 78

PERSONNE ENTENDUE - Monsieur et Madame

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt sept mai mil huit cent soixante dix huit

NOUS SOUSSIGNÉ(S), , gendarme à la brigade de recherches de , OPJ.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- Nous trouvant au bureau de notre brigade entendons:

- Monsieur , serrurier à la ville de , né le , demeurant

- Madame née , sans profession, née le , demeurant à , qui nous déclare à 14 heures 30:-----

Le lundi 22 mai 1978, vers 0 heure 15, nous circulions sur la route de . Entre , à deux ou trois kilomètres avant d'arriver au centre de formation professionnel situé entre ces deux localités, notre attention a été attirée par une boule dans le ciel. Cette boule était de forme ronde et semblait faire 40 cms de diamètre vue à l'oeil nu. Sa couleur était blanche argentée très brillante, mais toutefois elle n'éclairait pas le ciel.-----

----- Pendant deux à trois secondes, nous l'avons observée, puis nous avons vu partir de cette boule un rayon lumineux aussi blanc que celle-ci. L'effet donné au départ semblait être celui d'un avion qui lance une roquette en ce qui concerne la rayon lumineux, toutefois celui-ci restait attaché à sa base et faisait un trait dans le ciel. Il est arrivé à grande vitesse sur nous, d'ailleurs à un moment, je me suis bien aperçu que ce rayon était dirigé sur nous. Lorsque j'ai vu que nous allions être touchés, je me suis cramponné au volant pensant que cela allait faire un choc. Il y a eu effectivement un bruit ressemblant à un coup de marteau sur la carrosserie de notre véhicule à l'arrière gauche de celui-ci, mais par contre nous n'avons ressenti aucun choc. Nous ne nous sommes pas arrêtés sur les lieux. -----

----- Aussitôt, ce phénomène a disparu du ciel, mais quelques kilomètres plus loin mon épouse et notre fille qui se trouvait avec nous ont aperçu une lueur orange foncée provenant d'un champ situé à gauche de notre sens de marche. Cette clarté était assez importante et prenait sa base au sol, nous avons un rapprochement aussitôt avec ce qui s'était passé avant.-----

----- Nous pouvons préciser également que notre fille qui se trouvait sur le siège arrière du véhicule et sensiblement à hauteur du point d'impact du rayon lumineux a ressenti une douleur dans le dos et cela pendant quelques minutes après les faits. Arrivés à notre domicile, nous avons inspecté notre véhicule mais n'avons constaté aucun dommage, ni trace.-----

Les personnes entendues

L'Op.J.

du 28 mai 1978

O.V.N.I. entre et dimanche ?

Un automobiliste de affirme avoir été heurté... par un rayon lumineux !

« Cette boule blanche nous est apparue soudainement sur la gauche, à 100-200 m d'altitude environ. A une distance difficile à préciser, la chose avançait très vite. Presqu'aussitôt, un rayon lumineux est parti de cette boule, s'est dirigé dans notre direction, comme si l'on nous visait ! »

Encore sous le coup de l'émotion, le couple raconte, donnant force détails. Quatre jours après, ils ne sont pas encore revenus de leur aventure. La boule, le rayon, puis le choc, tous deux sont affirmatifs : ils n'ont pas rêvé. C'est bien une rencontre du second type qu'ils ont vécue. C'est bien un O.V.N.I. (1) qu'ils ont vu.

Une lumière puis un choc...

O h 10, 0 h 15, lundi matin, employé à la ville de circule au volant de sa voiture, une GS, sur la voie rapide entre et en direction. Il roule à 90, 100 environ. A ses côtés son épouse. Sur le siège arrière leur fille

Le temps est clair, et pas du tout à l'orage. C'est la pleine lune. Quelques voitures circulent dans le même sens qu'eux.

Soudain, leur attention est attirée par une sorte de boule blanche (grosse comme une lune, disent-ils) qui est apparue d'un coup dans le ciel. « Il en émanait une lumière blanche, aveuglante », dit Mme. Selon les témoins, la « chose » avançait très vite. De la boule un rayon lumineux, assez gros est parti. M.

raconte la suite : « Le rayon est venu heurter la voiture avec précision, sans doute au niveau de l'alle arrière gauche. Ça a fait un bruit sourd, comme un coup de marteau. Aucune vibration, ni conséquence. Après le choc, boule et rayon ont disparu aussitôt.

ne s'est pas arrêté, se demandant ce qui leur arrivait. qui a vu le rayon heurter la voiture juste à son niveau, s'est plainte pendant quelques minutes d'avoir mal au côté gauche.



montrant l'endroit présumé de leur voiture frappé par le rayon lumineux.

Et une grande clarté !

L'aventure de la famille ne devait pas s'arrêter en si bon chemin. Quelques centaines de mètres plus loin, le suspens rebondissait. Emotions, frayeur, nouveau au rendez-vous. C'est Mme qui cette fois raconte, son mari, occupé à conduire n'ayant rien vu. « Deux ou trois minutes après le choc, et moi, avons nettement aperçu, toujours sur notre gauche, assez

éloignée de la route, une lumière orange d'une grande clarté qui illuminait le secteur. Nous n'avons pas vu la source lumineuse. Mais cela semblait venir du ras du sol ».

Arrivé à n'a constaté aucune trace du choc sur sa voiture. Durant trois jours, la famille a gardé le silence sur leur aventure. « On ne nous aurait pas cru... ». Les

O.V.N.I. et son épouse en ont entendu parler. Comme tout le monde. Sans y prêter d'attention particulière. Leur rencontre lundi matin, ils ne sont pas près de l'oublier...

M. L.-H.

(1) O.V.N.I. Objet volant non identifié

Faits divers

L'aventure de trois jeunes gens « riches » de 700 chèques volés

Trois ans et deux ans de prison

Challenges du Souvenir pour les gymnastes de l'U.C.K.

Comme chaque année et pour commémorer le souvenir des an-

1887/4

27 JUILLET 1978

Une curieuse affaire d'O.V.N.I. entre

Une bien curieuse affaire vient grossir le dossier des OVNI...

Témoins : M. et Mme (), leur fille ()
Date : Dans la nuit du dimanche au lundi 22 mai dernier.
Heure : Entre 0 h. et 0 h. 15.
Temps : Clair, température extérieure normale, pleine lune.
Lieu : Nationale entre

M. et Mme en compagnie de leur fille rentrent sur au volant de leur GS Break, à une allure de 90 km/heure ; il est un peu plus de minuit

L'attention de M. R... et de sa femme est brusquement attirée par une sphère blanche très lumineuse, comparable à la lune, quant à la taille. Ils pensent tout d'abord qu'il peut s'agir de celle-ci... mais se détrompent rapidement, puisque celle-ci est bien visible sur leur droite.

Ils observent alors cette boule lumineuse, qui semble descendre lente-

ment vers le sol. C'est alors qu'ils ont la stupéfaction de voir s'en dégager un violent rayon très lumineux, de couleur blanche qui était dirigé vers leur véhicule. Ce rayon restera toujours partie prenante de la boule. Il vient alors frapper l'aile arrière gauche avec un bruit sourd !

M. ne ressent aucun choc particulier sur la direction de sa GS.

Au moment précis où le rayon heurte la voiture, sa fille qui se trouve assise sur le siège gauche derrière lui, ressent une très vive douleur sur la partie gauche de son corps, en même temps que son épaule comme endolorie, l'empêche de tout mouvement... Pendant quelques minutes, elle est comme paralysée !

Ces douleurs de paralysie s'estompent au bout de quelques kilomètres, pour disparaître complètement.

Les témoins effrayés, peuvent néanmoins constater la disparition presque simultanée de cette boule lumineuse, alors que le rayon les frappait.

Quelque peu paniqués, ils continuent leur route, tout en scrutant le ciel.

C'est seulement quelques kilomètres plus loin qu'ils aperçoivent derrière eux, sur leur droite, une grande fleur orangée semblant provenir d'un champ situé derrière un petit bois. Dans l'état de nervosité dans lequel ils se trouvent, les témoins ne s'arrêtent pas pour observer davantage, et continuent leur route...

M. et Mme sont sincères de toute évidence dans la relation des faits qu'ils ont bien voulu faire d'une part à la Gendarmerie Nationale, et d'autre part à l'équipe de spécialistes délégués auprès d'eux.

Leurs trois témoignages se recoupent parfaitement.

Ils sont bien considérés dans leur quartier, et au travail, M. et Mme étaient auparavant très sceptiques quand, par hasard, ils avaient connaissance d'une observation d'OVNI. Très impressionnés par leur propre aventure, leur attitude a radicalement changé.

La relation des faits est, de par sa précision, très près de ce que les témoins ont réellement vécu, même si l'évaluation de la taille du phénomène reste difficile à apprécier, surtout de nuit.

ANALYSE DU PHENOMENE

L'analyse de la voiture, et plus particulièrement de l'aile arrière gauche n'a pas permis de déceler la moindre trace d'impact. Aucune rémanence magnétique n'a été constatée. Par ailleurs, la peinture elle-même ne semble pas altérée. Une analyse plus longue dans le temps permettra peut-être de constater une évolution de celle-ci. N'anticipons pas.

Aucune trace matérielle n'a donc été découverte, tant sur le véhicule, que sur les lieux présumés de cette « rencontre du 2^e type ». Il n'en demeure pas moins que des équipes de spécialistes vont continuer de ratisser le secteur.

L'EFFET DU RAYON

Il est bien évident qu'une telle manifestation nous fait réfléchir sur la nature d'un rayon lumineux qui provoque un impact sonore, sans pour autant laisser de trace... traverse la carrosserie et provoque des séquelles sur le corps humain (vive douleur, paralysie ou endolorissement suffisamment puissant pour empêcher durant plusieurs minutes tous mouvements...).

Le phénomène OVNI nous a habitué dans quelques rares cas à des faisceaux de lumière solide ! Est-ce le cas ici ? Peut-il s'agir d'une sorte de rayon Laser ? ou d'autre chose ?

Le manque d'élément ne fait qu'ajouter une pièce de puzzle de plus concernant cet aberrant « phénomène OVNI » que beaucoup rejettent car ne le comprenant pas.

Y aurait-il d'autres cas similaires sur le... ou plus généralement en ?

Si tel est le cas, il serait extrêmement intéressant que les témoins nous en fassent part. Cet appel va dans le sens de la recherche scientifique. Merci à nos amis lecteurs qui contribueront par leur témoignage à cette énigmatique recherche.

Le phénomène OVNI n'a pas fini de nous faire des clinis d'œil...

LES PRIX DE LA CHARCUTERIE

La Direction de la Concurrence et de la Consommation communique :

Professionnels ayant adhéré à la convention départementale :

— Viande fraîche de porc et de charcuterie du 20 juillet au 2 août

Côte filet avec filet levé	22 F 80
Côte filet avec filet attenant	22 F 70
Pointe	12 F 80
Echine	19 F 15
Pâté de chair ou	16 F 50
à défaut pâté de tête	12 F 00
Pâté, crème ou mousse de foie	11 F 00

NOTER : La recherche scientifique sur le phénomène OVNI est dirigée dans notre région par : Center For Ufo Studies (Centre Scientifique Etude de OVNI) du

en étroite collaboration avec le Groupement International de Recherche sur les OVNI « Lumières dans la Nuit » (GIROVNI) LDLN (même adresse) et la Commission Nationale de Recherche

avec le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) ; le Centre National d'Etudes Spatiales (C.N.E.S.) et le Center for Ufo Studies (C.U.F.O.S.)